BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 18 décembre 2020	***N° 2020-519***

Convocation du 11 décembre 2020
Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
M. Nicolas FLORIAN à M. Patrick BOBET
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
Mme Eva MILLIER à M. Gwénaël LAMARQUE
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE de 14h30 à 16h20
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON à partir de 15h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Nadia SAADI de 10h30 à 11h
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h10
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 16h
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 15h30
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Kévin SUBRENAT à partir de 15h10
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT à partir de 15h
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESCINA à partir de 15h30
M. Olivier CAZAUX à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
M. Didier CUGY à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 15h30
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h45
M. Stéphane GOMOT à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h30
Mme Fabienne HELBIG à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 11h
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 15h55
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 15h25
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h40
Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET à partir de 16h20
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 12h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 18 décembre 2020**	***Délibération***
	Direction ressources et ingénierie financière **Service dette et partenariat privé**	***N° 2020-519***

BORDEAUX - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 165 logements collectifs locatifs, ZAC Saint-Jean Belcier, lot 9.18, rue Amédée Saint-Germain - Emprunts d'un montant total de 22 607 690 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) DOMOFRANCE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour deux emprunts de 1 853 150 € et 5 248 990 €, de type Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), et deux emprunts de 3 553 098 € et 11 952 452 €, de type Prêt locatif à usage social (PLUS), contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et destinés à financer la charge foncière et la construction de 165 logements collectifs locatifs (56 PLAI et 109 PLUS), Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint-Jean Belcier, lot 9.18, rue Amédée Saint-Germain à Bordeaux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L 5111-4 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article 2298 du Code civil,
VU la délibération n° 2013/0345 du 31 mai 2013, reçue à la préfecture de la Gironde le 7 juin 2013, relative au nouveau dispositif de garantie des prêts accordés par la Caisse des dépôts et consignations,
VU la décision de financement n° 20173306300104 du 22 décembre 2017 de Monsieur le Président de Bordeaux Métropole,
VU le contrat de prêt n° 112612, lignes 5371447 de 1 853 150 € (PLAI foncier), 5371446 de 5 248 990 € (PLAI), 5371448 de 3 553 098 € (PLUS foncier) et 5371449 de 11 952 452 € (PLUS), ci-annexé, signé le 4 août 2020 par la caisse des dépôts et consignations et le 31 août 2020 par la Société anonyme d'HLM DOMOFRANCE, emprunteur,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande précitée, formulée par la Société anonyme d'HLM DOMOFRANCE, s'inscrit dans le cadre des conditions d'octroi de la garantie métropolitaine définies par la fiche 3 du règlement d'intervention en faveur du logement social approuvée par la délibération n° 2017/838 du 22 décembre 2017 reçue à la préfecture de la Gironde le 22 décembre 2017, et annexée à ladite délibération,

DECIDE

Article 1 : d'accorder Sa garantie à la Société anonyme d'HLM DOMOFRANCE à hauteur de 100 % pour le remboursement du contrat de prêt n° 112612, lignes 5371447 de 1 853 150 € (PLAI foncier), 5371446 de 5 248 990 € (PLAI), 5371448 de 3 553 098 € (PLUS foncier) et 5371449 de 11 952 452 € (PLUS), joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération, souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations en vue de financer la charge foncière et la construction de 165 logements collectifs locatifs (56 PLAI et 109 PLUS), Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint-Jean Belcier, lot 9.18, rue Amédée Saint-Germain à Bordeaux, selon les caractéristiques financières des prêts et aux charges et conditions dudit contrat,

Article 2 : d'accorder sa garantie pour la durée totale des prêts jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

Article 3 : de s'engager au cas où l'organisme susmentionné, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du prêteur adressée par lettre-missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

Article 4 : de s'engager, pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts,

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention de garantie à intervenir avec la Société anonyme d'HLM DOMOFRANCE.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **22 DÉCEMBRE 2020** **PUBLIÉ LE :** **22 DÉCEMBRE 2020**	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Véronique FERREIRA